



PV 351 DU JEUDI 31 AOUT 2017

## COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05  
sportive@lyon-rhone.fff.fr

### Réunion du 28 août 2017

**Président** : Bernard COURRIER.

**Membres** : Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Jean-Pierre HABARY, Marcel LAFFIN, Sébastien Martin, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Marcel WITTMANN.

**Contacts téléphoniques** : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47 - Gilbert BOUTEYRE 06.17.86.17.96

### **MESSAGE TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS**

Depuis octobre 2016, les demandes de modifications de match s'effectuent par **FOOTCLUBS** entre les clubs et sont ensuite homologuées par la Commission Sportive et des Compétitions.

**Attention**, à compter de la saison 2017-2018, seules les demandes de modifications de match effectuées par **FOOTCLUBS** seront prises en compte.

**Zone rouge** : à compter du lundi 28 août 2017 à 16 h nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 01, 02 et 03 septembre 2017. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

**Zone orange** : nous entrons dans la zone orange à compter du lundi 28 août 2017 à 16 h jusqu'au lundi 04 septembre 2017 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 08, 09 et 10 septembre 2017. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

**Zone verte** : vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues les 15, 16 et 17 septembre 2017.

### **RAPPEL IMPORTANT**

Les arbitres organisent traditionnellement leur AG de rentrée sur un samedi entier afin de ne pas bloquer tout un week-end.

Conformément au calendrier réalisé par les clubs et paru en fin de saison dernière, aucun match SENIORS et U19 n'aura donc lieu le samedi 16 septembre 2017. Tous les matchs concernés ont été reportés au dimanche 17 septembre.

Merci de vérifier dans vos clubs que ceci est bien possible ou de demander aux adversaires les modifications d'horaire, de terrain **ou inversions** qui deviendraient nécessaires.

Très bonne saison 2017-2018

### **ATTESTATIONS D'ECLAIRAGE DES TERRAINS**

Conformément aux articles 6 et 17 des règlements sportifs et généraux du District du Rhône, nous vous rappelons que, pour pouvoir jouer en nocturne, il faut obligatoirement fournir au District (Commission Sportive) une attestation d'éclairage de 150 LUX qui correspond à l'actuel niveau 5 de la F.F.F. C'est ce que nous appelons un éclairage agréé par le DISTRICT.

Cette attestation est demandée par le club à sa Mairie qui certifie que l'éclairage est au minimum de 150 lux.

Dans le cas où vous souhaitez que des équipes de votre club jouent en nocturne, nous vous invitons à nous faire parvenir au plus vite cette attestation.

Vous trouverez la fiche d'attestation d'éclairage sur le site du DLR dans les documents de la commission sportive et compétitions à télécharger.

### **Eclairages homologués :**

TASSIN (504254): stade Dubot.

FC COLOMBIER-SATOLAS (581381) : stade municipal de Colombier-Saugnieu.

ST-ALBAN DE ROCHE (511777) : stade Maximin Roybet.



## ➡ PRESERVATION DE TERRAIN

Nous vous rappelons que, en référence à l'article 18 des règlements sportifs du District du Rhône, Les Clubs ont la possibilité de donner une priorité à un terrain pour leur équipe première, qu'elle soit de niveau District, Ligue ou Fédéral ; le même type de priorité pourra être donné pour les équipes de Jeunes jouant en Ligue ou en Fédération. Ce terrain sera prioritaire pour l'équipe en question et préservé spécialement en cas d'intempéries.

La fiche de demande d'attestation de préservation de terrain est à votre disposition sur le site du DR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche de Préservation de terrain).

Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive le plus rapidement possible.

CS VERPILLIERE : accord pour la préservation du terrain du stade Gallois à La Verpillière pour un repli sur le terrain du stade des Loipes à La Verpillière.

Cette préservation de terrain est valable uniquement pour l'équipe Séniors évoluant en D2 poule C.

## ➡ ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité de créer une Entente entre plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes.

La demande devra notamment comporter :

- L'accord écrit des deux clubs,
- La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'entente est demandée,
- La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente,
- Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.

**L'autorisation d'ENTENTE n'est donnée que pour une seule saison.**

**Ainsi, les ententes de la saison 2016/2017 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.**

Les «Ententes» ne peuvent participer qu'aux seuls championnats des «Districts», dans le respect des Règlements Généraux et ne peuvent pas accéder aux championnats de Ligue.

Les ententes peuvent participer à la Coupe Gambardella (Voir règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole).

Les «Ententes» sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de club.

Les joueurs des «Ententes» sont licenciés chacun, au seul club qui a introduit leur demande de licence, ils sont qualifiés à ce club et peuvent participer avec celui-ci à toute autre compétition avec une autre équipe du club où ils sont licenciés.

Leur mutation éventuelle est soumise aux prescriptions des Règlements Généraux même s'il s'agit d'une translation entre les deux clubs de l'entente.

## ➡ ENTENTES SAISON 2017/2018

CHAMBOST-ALLIERES - ST-JUST D'AVREY, POULE LES ECHARMEAUX et LAMURE SUR AZERGUES. Dénomination : Entente Haute Azergues (EHA).

En U13, équipe EHA 1 gestionnaire CHAMBOST-ALLIERES – ST-JUST D AVRAY

. équipes EHA 2 et EHA 3 gestionnaire ES LAMURE / AZERGUES

En U15, équipes EHA 1 et EHA 2 gestionnaire ES LAMURE / AZERGUES

En U17, 1 équipe : gestionnaire CHAMBOST-ALLIERES – ST-JUST D AVRAY

HAUTE BREVENNE FOOT et LA GIRAUDIERE en U15 et U17.

Dénomination : Entente Haute Brévenne – La Giraudière.

En U15, 2 équipes. Gestionnaire HAUTE BREVENNE FOOT

En U17, 1 équipe. Gestionnaire HAUTE BREVENNE FOOT

AS DENICE et ARNAS en U8, U9, U10 et U11.

Dénomination : Entente Denice- Arnas. Gestionnaire : DENICE.

AS DENICE et LIMAS en U15 et U17.



Dénomination : Entente Denice- Limas

En U15, gestionnaire : DENICE

En U17, gestionnaire : LIMAS.

### **Saison 2017-2018 - Modifications apportées aux poules.**

Pour la saison 2017-2018, en Séniors D4 (2<sup>ème</sup> division) ple F, VALSONNE 1 remplace EXEMPT.

Pour la saison 2017-2018, en U17 D3 (1ère division) ple C, SCBTP1 remplace SC CALUIRE2.

### **➡ SAISON 2017/2018**

LOU FOOTBALL (554049) en inactivité en Séniors et en Jeunes.

FC COLOMBIER-SATOLAS (581381) en inactivité en U19.

O RILLIEUX (517825) en inactivité en U19.

### **➡ HOMOLOGATIONS DE TOURNOIS**

GROUPEMENT SAONE METROPOLE – U13 le 03/09/17

546317 F.C. CHAPONNAY MARENNES – U12 U13 le 02/09/17

581381 F.C COLOMBIER SATOLAS – U13 le 02/09/17

504303 U.S. MAJOLAINE MEYZIEU – U15 le 02/09/17 U17 le 03/09/17

523565 EV.DE LYON – U17 le 03/09/17